



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/C.1/43/L.70  
31 octobre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-troisième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 64 d) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE

Bangladesh, Bolivie, Cameroun, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Roumanie, Sri Lanka, et Uruguay : projet de résolution

Désarmement classique à l'échelon régional

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 40/94 A du 12 décembre 1985, 41/59 M du 3 décembre 1986 et 42/38 N du 30 novembre 1987,

Prenant note de la Déclaration finale de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à Nicosie du 7 au 10 septembre 1988,

Réaffirmant que la responsabilité d'arrêter et d'inverser la course aux armements incombe aux Etats militairement importants, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires,

Signalant qu'il faut, parallèlement à des mesures de désarmement nucléaire, appliquer résolument des mesures de désarmement classique, le désarmement classique à l'échelon régional ayant à cet égard un caractère urgent et une importance nouvelle,

Affirmant que les processus régionaux ou sous-régionaux de limitation des armements et de désarmement, qui ne portent atteinte à la sécurité d'aucun Etat concerné, ne compromettent pas les efforts globaux, ni ne préjugent de ces efforts, mais qu'au contraire ils les complètent, comme le confirme la situation internationale actuelle,

Exprimant son ferme appui à tous les efforts régionaux ou sous-régionaux de paix et de désarmement qui tiennent compte des caractéristiques de chaque région, ainsi qu'aux mesures unilatérales visant à renforcer la confiance mutuelle et à garantir la sécurité de tous les Etats concernés, rendant ainsi possibles à l'avenir des accords régionaux de limitation des armements,

Prenant note avec satisfaction de l'évolution positive en vue de la solution pacifique de divers conflits régionaux et sous-régionaux et du rôle important joué à cet égard par l'Organisation des Nations Unies,

1. Se félicite des initiatives en vue de la limitation des armements et du désarmement qui ont été prises en commun ou unilatéralement par quelques pays aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que de l'application systématique de mesures visant à renforcer la confiance, de la limitation des achats d'armes classiques et de la réduction des dépenses militaires, afin de consacrer les ressources ainsi libérées au développement socio-économique de leurs peuples, ce qui pourrait conduire ensuite à des accords régionaux sur la limitation des dépenses d'armement;

2. Exprime sa vive satisfaction pour les efforts visant au règlement pacifique de situations de conflit et de crises régionales et sous-régionales, dans le but de mettre en route des mesures concrètes de désarmement classique à l'échelon régional au moyen d'accords négociés sous contrôle international strict et efficace;

3. Exprime à nouveau son appui le plus large au système des Nations Unies, en particulier au Secrétaire général, pour les efforts déployés en vue de trouver des solutions à des situations de conflit, ce qui confirme le rôle principal de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix et du désarmement;

4. Encourage le Secrétaire général à poursuivre les efforts de paix qu'il déploie à l'heure actuelle dans différentes zones de tension dans le monde;

5. Prie l'Organisation des Nations Unies de prêter son assistance aux Etats et aux institutions régionales qui le demanderaient, pour la mise en place de mesures visant au désarmement classique à l'échelon régional;

6. Adresse un appel aux autres Etats, en particulier aux principaux producteurs et fournisseurs d'armes, pour qu'ils facilitent le progrès vers le désarmement régional, en s'abstenant de toute mesure, y compris la menace ou le recours à la force, qui pourrait faire obstacle à la réalisation de cet objectif;

7. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session la question intitulée "Désarmement classique à l'échelon régional".

-----